

761 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement à chaque député ayant assisté à la première partie de la présente session qui a commencé le 30 janvier 1947 et s'est terminée le 2 avril 1947, d'une somme représentant les frais réels de déplacement et de subsistance dudit député pendant son voyage entre Ottawa et son lieu de domicile après l'ajournement du Parlement à Pâques le 2 avril 1947, et pendant son voyage de retour entre son lieu de domicile et Ottawa, à la fin de l'intersession qui a commencé à cette date, ou à toute autre époque durant la présente session.	12,000 00
--	-----------

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

762 Impressions du Parlement, y compris les salaires du personnel du service conjoint de la distribution—Crédit supplémentaire.	80,000 00
---	-----------

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsidés, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsidés devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Du consentement de la Chambre, M. Abbott propose,—Que soient reçues maintenant, lues la deuxième fois et agréées, les résolutions rapportées du comité des Subsidés, les 3, 12, 13, 16, 17, 18, 20, 23, 25, 27 juin et les 1er, 2, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15 et 16 juillet (moins les sommes votées en subsidés intérimaires).

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

Le MARDI 3 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsidés intérimaires)

AGRICULTURE

SERVICE ADMINISTRATIF

1 Administration	191,314 00
2 Division de la publicité et de la propagande	170,439 00
3 Comité consultatif des services agricoles	3,000 00

Le JEUDI 12 juin 1947.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsidés intérimaires)

AGRICULTURE

SERVICE ADMINISTRATIF

4 Contribution aux <i>Empire Bureaux</i>	86,139 00
--	-----------